



RETURN BIDS TO:

**Canada Revenue Agency
Bid Receiving Unit**
Ottawa Technology Centre
Receiving Dock
875 Heron Road, Room D-95
Ottawa, ON K1A 1A2

RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Agence du revenu du Canada
Réception de soumission**
Centre de technologie d'Ottawa
Quai de réception
875, chemin Heron, Salle D-95
Ottawa (Ontario) K1A 1A2

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Enterprise Document Imaging and Capture Imagerie documentaire et de saisie de contenu d'entreprise	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000344072	Date 2019-08-06
Amendment No. - N° modif. 004	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2019-08-19 at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante	
Name – Nom Chris Zaremba	
Address – Adresse - See original document/ voir document original	
E-mail address – Adresse de courriel chris.zaremba@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 697-0718	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



SOLICITATION AMENDMENT # 004

This solicitation amendment is raised to address the following questions submitted during the solicitation period as per RFP.

1. QUESTIONS AND ANSWERS

Q20. In regards to the CSO being a Canadian citizen and physically located in Canada, is this a hard requirement?

Q21. Is the Reliability Clearance for those working on this project a hard requirement?

Q22. Are Visas required for US employees who come on-site for configuration/installation?

Q23. For 7.11(4): If all deliverables are completed on CRA premises, can we work on other services remotely?

A20-23. If the vendor must perform services on CRA premises then the resource must meet the security clearance requirements, if the services can be performed off site then the clearance would not be required all long as no CRA information is required to do the work.

Please refer to the CBSA <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-eng.html> regarding visa requirements for US employees working in Canada.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED



QUESTION ET RÉPONSE n° 004 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise pour répondre aux questions suivantes soumissionnées durant la période de soumissions, conformément à la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q20. En ce qui concerne l'ASE en tant que citoyen canadien physiquement situé au Canada, s'agit-il d'une exigence absolue?

Q21. L'attestation de fiabilité pour les personnes travaillant sur ce projet est-elle une exigence absolue?

Q22. Des visas sont-ils requis pour les employés des États-Unis qui se rendent sur place pour la configuration / l'installation?

Q23. Si tous les produits livrables sont livrés dans les locaux de l'ARC, pouvons-nous travailler sur d'autres services à distance?

R20-23. Si le fournisseur doit effectuer des services dans les locaux de l'ARC, les ressources doivent respecter les exigences de cotes de sécurité. Si les services peuvent être exécutés hors site, alors l'autorisation n'est pas nécessaire tant qu'aucune information de l'ARC n'est requise pour effectuer le travail.

Veillez consulter l'ASFC <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-fra.html> concernant les exigences de visa pour les employés américains travaillant au Canada

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.